ZONING BY-LAW PUBLIC NOTICE

The Council of the City of Campbellton intends to amend the Zoning By-law, being By-law No. Z-1.

The proposed amendment to the Zoning By-law:

The new use "crematorium" will be permitted as a secondary conditional use to the main use "funeral home" in the Highway Commercial 3 (HC3) Zone. The purpose of the amendment is to permit the addition of a crematorium to Salon funéraire Savoie Funeral Home Inc, located at 47 Alexander Street.

The proposed amendment may be examined at the office of the City Clerk at City Hall during office hours. Council will hold a public hearing at 7:00 pm in the Council Chamber of Campbellton City Hall, 76 Water Street on Monday, January 14th, 2019, to review written objections received. Any person wishing to speak in favor or against those objections shall have an opportunity to do so at this hearing.

Written objections to the proposed amendment must be addressed to Council and will be received by the undersigned until 4:30 pm on Monday, January 14th, 2019.

Manon Cloutier CAO / Acting City Clerk

VILLE DE CAMPBELLTON ARRÊTÉ DE ZONAGE AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la Ville de Campbellton a l'intention de modifier l'Arrêté de zonage, étant l'Arrêté N° Z-1.

La modification proposée à l'Arrêté de zonage :

L'usage nouveau « crématorium » sera permis à titre d'usage secondaire conditionnel à l'usage principal « salon funéraire » dans la « Zone commerciale routière 3, Zone CR3 ». L'objectif de la modification est de permettre l'ajout d'un crématorium au Salon funéraire Savoie Funeral Home Inc située au 47, rue Alexander.

La modification proposée peut être examinée au bureau de la secrétaire municipale à l'Hôtel de ville pendant les heures de bureau. Le Conseil tiendra une audience publique à 19h00 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Campbellton au 76, rue Water, le lundi 14 janvier 2019, pour examiner les objections écrites reçues. Toute personne qui désire s'exprimer en faveur ou contre ces objections aura l'occasion de le faire lors de cette audience.

Les objections écrites à la modification proposée doivent être adressées au Conseil municipal et seront reçues par la soussignée jusqu'à 16h30, le lundi 14 janvier 2019.

Manon Cloutier Directrice générale / greffière intérimaire